

ABONNEMENTS.

En mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
En N°. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND, OSTENDE), departure times (Matin, Relevée), and fares (D'ANS à, BERL., DILIG., CR.-A.-B., WAGG.).

FRANCE. — Paris, le 6 décembre.
Avant-hier et hier, M. le maréchal Gérard a été reçu par le roi.
— Nous apprenons que M. le maréchal Maison est désigné pour remplacer M. le maréchal Gérard comme grand-chancelier de la légion d'honneur.
— Le Journal des Débats annonce aujourd'hui que M. le maréchal Gérard est nommé commandant supérieur de la garde nationale.

diverses nuances qui composent la coalition sont convenues de reporter leurs voix sur celui qui obtiendrait le plus de suffrages au premier tour de scrutin.
— Une nouvelle réunion des députés de la coalition a eu lieu ce matin; MM. Guizot et Thiers ont refusé la candidature et la présidence de la chambre, attendu qu'un échec pourrait les empêcher de rentrer au ministère.
— Les députés seront convoqués pour le samedi 15 ou le dimanche 16 dans une réunion à huis-clos, à l'effet de tirer au sort la grande députation qui, ayant à sa tête le président doyen d'âge, ira au-devant du roi le lundi 17, jour de la séance royale.

les de Cordoue et de Huelva avaient refusé de s'associer au mouvement.
Le gouvernement usant de son droit, va, dit-on, sévir contre des hommes qu'il regarde comme dangereux.
— On lit dans le Correo Nacional du 29 : Par suite d'un avis inséré dans le journal officiel, il y a eu hier une conférence au ministère des finances entre le ministre de ce département et plusieurs négociants et capitalistes, à l'effet de traiter des conditions auxquelles ceux-ci voudraient se charger de la fourniture des armées.
— On lit dans le Correo Nacional du 29 : Par suite d'un avis inséré dans le journal officiel, il y a eu hier une conférence au ministère des finances entre le ministre de ce département et plusieurs négociants et capitalistes, à l'effet de traiter des conditions auxquelles ceux-ci voudraient se charger de la fourniture des armées.

Feuilleton.
MODÈS.
L'HIVER. — Décidément l'hiver est venu. Car malgré ces dernières belles journées, tièdes encore, on voyait toutes les femmes en fourrures et en pelisses.
Les hommes aussi ont repris le paletot et les redingotes chaudes. Les toilettes sont bien en harmonie avec la neige et la gelée, qui ont signalé l'avènement de l'hiver.

dessins cachemire : sur fond blanc, des raies turques, jaunes, rouges, vertes, noires, séparées par des palmiers, ou d'air un cachemire souple, fin et léger.
Les bouillons, un peu ramassés, enferment le haut des manches à la jardinière préférablement aux garnitures qui sont vieillies.
CHAPEAUX. — La nouveauté des chapeaux, cette année, se résume tout entière par la forme. Les passes petites, rondes, les calottes renversées, entourées d'un rouleau de velours tordu, voilà tout ce que l'on peut signaler.

HOLLANDE.
On écrit de La Haye, le 6 décembre :
Le président de la seconde chambre des états-généraux, en faisant aujourd'hui, à midi, l'ouverture de la séance, a informé l'assemblée de la réception du message royal suivant :
« Nobles et puissans seigneurs, j'ai la satisfaction de pouvoir donner connaissance à V. N. P. du mariage projeté entre mon bien-aimé petit-fils le prince héritaire d'Orange et son altesse royale madame la princesse Sophie-Frédérique-Mathilde, fille de sa majesté le roi de Wurtemberg.
« Etant convaincu que cette union désirée contribuera au bonheur de mon bien-aimé petit-fils et favorisera en même temps les intérêts de la nation, j'ai cru devoir présenter à V. N. P. le projet de loi ci-joint, afin que cette alliance, qui demande le commun accord des états-généraux, puisse s'accomplir.
« Sur ce, nobles et puissans seigneurs, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.
« Signé GUILLAUME.
La Haye, le 6 décembre 1838.
Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, roi des Pays-Bas, prince d'Orange Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc.
A tous ceux qui les présentes verront, salut! savoir faisons :

QUELQUES LOCUTIONS POPULAIRES LIÉGEOISES.
RÉCIT DIALOGUE.
La Belgique, en 1831, accepta les 24 articles lui imposés : — I valève mi de pieté on dress qui lot l'coir.
Le roi Guillaume, pendant sept ans, les a rejetés : — C'est trop s'aveu lei cori l'aïnce e l'boque.
Il voulait ressaisir ce qui lui échappait forcément : — Allez, i pou bin l'coir à s'jambe.
Ses ministres opposaient des obstacles à tout accommodement : — I mett' lodi des pire e l'voit.
Ils présentaient des comptes erronés et exagérés : — C'esteu-t ino hasplète fuir kincelaité — on n'y veïvo qui de fou.
M. Dumortier a bien éclairci, simplifié et réduit la part de la Belgique dans la dette : — G'et creu bin, èle ni deu waitchoit; qu' n'a qu'tren ch'èts les a bin vite peignit.
Maintenant le roi de Hollande accepte : — I vâ mi târd qui mâte.
Mais la Belgique, aujourd'hui, refuse : — Elle n'esteu nin pindowé à on clû po l'ratitide.

Ayant pris en considération que le mariage projeté entre notre bien-

Immédiatement après la lecture du projet de loi, les mem-

La commission centrale fait son rapport. Il en résulte que

Aucun des membres présents, au nombre de 48, ne de-

On procède à l'appel nominal. Le projet est adopté à l'un-

La séance est levée.

On assure que depuis quelques jours, dit le Handels-

L'Avondbode et le Handelsblad contiennent des cor-

Le Handelsblad d'Amsterdam persiste dans les ren-

On n'ajoute ici aucune espèce de confiance à ce qu'un cor-

» répondant Bruxellois a écrit à l'Handelsblad, au sujet

» d'une note énergique que la Prusse aurait adressée à la

» France et à l'Angleterre, et à la suite de laquelle ces puis-

» sances se seraient réunies aux cours du Nord pour faire

» exécuter par la Belgique le traité du 15 novembre, sauf

» les modifications qui ont été apportées au règlement de la

» dette et à la navigation de l'Escaut; je puis même vous donner

» l'assurance que cette prétendue résolution est dénuée

» de fondement.

Quant à nous, nous devons déclarer que toutes nos in-

» formations concourent à confirmer ce que nous avons annoncé

» depuis long-temps, c'est-à-dire que la conférence a résolu

» à l'unanimité, que sous le rapport territorial le traité du

» 15 novembre ne recevrait aucune modification à moins que

» ces modifications ne fussent proposées ou consenties pré-

» alablement par le roi des Pays-Bas et la confédération germa-

» nique.

(Commerces belge.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 7 décembre.

Parmi les personnes qui ont dîné mercredi à la cour,

» outre la maison du roi, se trouvaient MM. les ambassadeurs

» d'Autriche, l'envoyé de Suède, deux généraux anglais, les

» ministres des affaires étrangères et des travaux publics, le

» général Hurel, chef de l'état-major, le colonel des guides,

» des sénateurs en costumes et plusieurs représentants. Il y

» avait 50 couverts.

» Hier au marché de Bruxelles, le froment a éprouvé

» une baisse de 8 à 12 sels par hectolitre. Le seigle a aussi été

» un peu plus faible.

» Mercredi soir un rassemblement s'est formé à Molen-

» beck, sous prétexte de la cherté des grains, et a fait mine

» de se diriger vers le moulin à vapeur. Jeudi, l'autorité avait

» pris des précautions pour éviter toute tentative de désordre,

» et veiller à la sûreté des propriétés. Le poste de la porte de

» Flandre avait été doublé et renforcé d'un piquet de gendar-

quoi l'emprunt de 1851 et 1852 a-t-il favorisé l'agiotage ?

L'orateur rappelle que les événements de 1831 n'ont été que le résultat

M. F. de Mérode. Si nous continuons ainsi la discussion, il n'y aura

M. Angillis ne peut appuyer la proposition de M. Gendebien. Il ne

M. Pison pense que le gouvernement doit se mettre en mesure de

M. Gendebien. Il m'importe de rectifier une erreur qui est échappée

Je ferai une interpellation à M. le ministre de la guerre. Il nous a

M. le ministre de la guerre. Je suis surpris de l'interpellation de

La discussion générale est close. On met successivement aux voix les

A l'occasion du chiffre de recette sur le chemin de fer, MM. F. de

Les divers chiffres du budget sont successivement adoptés sans chan-

M. Delanghe s'est abstenu croyant qu'il pouvait choisir d'autres res-

MM. Gendebien et Seron se sont également abstenus parce qu'ils

La séance est levée à 4 h. 1/2, et renvoyée à lundi 9 heures.

LIÈGE, LE 8 DÉCEMBRE.

La dégradation toujours croissante des parapets établis le

» long de la Meuse, sur une partie du quai d'Avroy, expose

» les passans, surtout pendant la nuit et dans la saison des

» hautes eaux, à des dangers qu'il est urgent de faire dispa-

» raitre. De distance en distance, la ligne est interrompue

» par des ouvertures, qui ont été pratiquées, les unes par la mal-

» veillance, les autres par les ouvriers employés, il y a un an,

» à la construction du quai de hallage. On avait remplacé, en

» quelques endroits, la garniture en fer, par une espèce de

» clôture en bois; mais depuis quelques jours ces planches ont

» été arrachées, en partie, et des enfans se sont amusés à les

» lancer dans la Meuse. Il importe donc de les rétablir, si l'on

» ne veut pas assumer la responsabilité des malheurs qui pour-

» raient arriver, sur un point de la ville où la circulation est

» aussi grande. Un coup de vent, un accident occasionné par

» une voiture, la turbulence d'un enfant, un faux pas même,

» pourraient avoir les résultats les plus graves. Nous appelons

» sur cet objet l'attention de M. l'échevin préposé aux travaux

» publics.

S. M. la Reine vient, ainsi que les années précédentes, de

» faire don d'une somme de 500 francs, à la Société Maternelle

» de cette ville.

Par disposition ministérielle du 16, le sous lieutenant

» major de place de 2<sup>e</sup> classe J. Boussart, est désigné pour ser-

» vir en cette qualité à Liège.

PENSIONS. — Arrêté royal du 12 novembre. Il est accordé à

» chacun des officiers-généraux ci-après désignés, une pension

» viagère sur l'Etat, savoir :

» Au général de division honoraire en non-activité, comte L.

» Vanderburgh, 5,500 fr. pour plus de 55 ans d'âge et 22 ans

tations, des exportations, du transit, des entrepôts et de la

Le tableau du commerce de 1856 constate que la prospé-

La valeur totale des denrées et marchandises étrangères

Les marchandises belges et étrangères exportées s'élevaient

Le transit a seul éprouvé en 1856 comparativement à

Sur la navigation les produits sont des plus satisfaisants.

Le tonnage total des navires entrés en 1855 était de 212

et cette augmentation considérable porte uniquement sur les

Il en est de même à la sortie qui a été de

(Indépendant.)

THEATRE.

LA JUIVE, M. Terra. — LE PRÉ AUX CLERGS. — LES VISITANDINES.

M. Emery. — Les Académies de Lyon. — THÉÂTRE DU GYMNASE.

Le Mariage en Capuchon.

Un répertoire peu varié, une absence complète de nouveautés, tel est

l'aspect que présente toujours notre horizon dramatique; eh! bien, le

croirait-on, le goût du théâtre n'abandonne pas notre public; il se

rend au spectacle; et tout en exprimant son mécontentement, il y

retourne chaque jour. Que serait-ce donc si nous possédions une

troupe d'artistes de talent, comme nous aurions eu droit de l'exiger,

» dans le cas où un subsidie convenable aurait été accordé par l'adminis-

» tration.

Dimanche, la Juive a été rendue avec beaucoup plus d'ensemble

» qu'aux représentations précédentes. M. Terra a mérité et obtenu les

» applaudissemens de la foule nombreuse qui garnissait la salle. Il a montré

» dans le rôle d'Éléazar un véritable talent de tragédien lyrique; il s'est

» parfaitement tiré des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> actes. Grâce à l'art qu'il possède de

» ménager ses moyens, il a pu dire également bien, le grand air si beau

» et si touchant. Décidément c'est le meilleur de ses rôles.

» M<sup>me</sup> Thozast s'est distinguée à 2<sup>e</sup> épreuve; elle n'était pas encore dé-

» barrassée de toute crainte, son jeu était encore gêné et son chant

» même s'en ressentait; chargée du rôle d'Endoïte, elle en a cependant

» fait ressortir des beautés qui jusqu'ici étaient passées inaperçues. M<sup>me</sup>

» St-Ange, bien que visiblement souffrante, a joué Rachel comme d'habi-

» tude, c'est-à-dire qu'elle y a provoqué de vifs applaudissemens.

» Les Visitandines figuraient encore mardi sur l'affiche.

M. Loréan s'y est montré acteur plus insipide encore, si possible,

» que dans la Juive dont seul il avait déparé l'exécution. Outre sa froi-

» deur habituelle, il ne savait pas son rôle.

M. Leroyer a chanté la Gasconne avec une méthode et un goût aux-

» queltes on ne s'attendait pas; sa voix a paru très-belle dans le bas, et

» moins voilée dans le haut; aussi a-t-il obtenu des applaudissemens un-

» nimes; la saison étant trop avancée pour que la direction parvienne à

» remplacer cet acteur, il vaudrait peut-être mieux le conserver.

M. Emery, qui pendant quinze ans a tenu avec succès, à Gand, l'em-

Pour corriger cette erreur, que je reconnais volontiers, l'horloge de la cathédrale retardera tous les jours de quelques minutes, jusqu'à ce qu'elle n'avance plus sur celle de l'Observatoire de Bruxelles que de 4 minutes 30 secondes, différence des deux méridiens.  
Je vous prie d'insérer la présente dans votre prochain numéro.  
J'ai l'honneur, etc.  
LOVINFOSSE, horloger de la cathédrale.

**THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.**

Dimanche 9 décembre 1858, abonnement courant, la première représentation d'UN CHEF D'ŒUVRE INCONNU, drame en un acte du théâtre français. — La reprise du POSTILLON DE LONGJUMEAU, opéra en 5 actes. — Le CABARET DE LUSTUCRU, vaudeville.

Théâtre du Gymnase. — Lundi 10 décembre, la première représentation du SPECTACLE A LA COUR. — LE GAMIN DE PARIS. — LES IMPRESSIONS DE VOYAGE, vaudevilles.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

**ANNONCES.**

Dimanche prochain on JETTERA des ROUES de GROS DINDONS, chez J. KEPPELNE, faubourg Ste-Marguerite.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

Le docteur TALMA sera de nouveau à Liège mardi et mercredi prochain, hôtel d'Angleterre.

ON DEMANDE UN BON COCHER, au N. 51-150, rue Hors-Château.

A LOUER la MAISON N. 10, place St.-Lambert, avec écurie, remise et cour arborée. 1712

BEAUX APPARTEMENTS A LOUER, à des personnes sans enfants, rue du Collège, près du pont de la Boverie.

A LOUER pour le 1er. mars prochain UNE BELLE MAISON, n. 195, sur la Fontaine, près du Pont-d'Avroy, s'y adresser l'après midi. 1666

A VENDRE un joli petit DROUSKY, ainsi qu'un beau et bon MULET, avec les harnais. S'adresser rue St-Remy, n. 507.

MAISON A LOUER pour le 25 décembre 1858, rue des Sœurs Grises, n. 29. S'adresser à M. JENICOT, avocat, même rue, n. 41. 1697

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de la SOCIÉTÉ ANONYME des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Venues a l'honneur d'inviter MM. les Actionnaires à se réunir à Liège chez le directeur, rue derrière St-Thomas, n. 8 nouveau, en assemblée générale, le 22 courant, à 2 heures de relevée. Liège, le 7 décembre 1858.  
LE DIRECTEUR-GÉRANT, CH. DESOER. LE PRÉSIDENT, DELLOYE.

A VENDRE UNE BELLE MAISON située quai de la Sauvenière, à proximité de la salle de Spectacle. Cette maison, bâtie avec soin, réunit à la solidité une distribution des plus commodes, elle se compose de plusieurs beaux salons, place à manger, cuisine, cour, remise et écuries. S'adresser quai de la Sauvenière, n° 56. 1520

**Vente**

POUR

**CÉSSATION DE COMMERCE.**

LUNDI 10 DÉCEMBRE 1858, et les jours suivants, à 9 heures du matin, dans la salle ci-devant bureau de la poste, galerie du Palais à Liège, il sera procédé à la VENTE publique d'une très-belle partie de DRAPS, de toute qualité, en pièces et coupons. 1660

**PAR SUITE DE DECÈS  
A CÉDER DE GRÉ-A-GRÉ**

UN DROIT D'EXPLOITATION DE MINE DE FER en plein rapport, sous 50 bonniers environ, situés à Jehanster, près Chaudfontaine: le minerai est riche et abondant, il s'extrait avec facilité et est d'un transport peu coûteux, étant à proximité de deux grandes routes et de la rivière d'Ourthe. S'adresser à M. BOULANGER, notaire à Liège, rue Hors-Château, n. 56. 1700

MARDI 18 courant, à 2 heures, le Conseil de Fabrique de l'église de Saint-Pholien, procédera, au lieu ordinaire de ses séances, par le ministère du notaire PAQUE,

**A LA LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**D'UNE MAISON,**

AVANTAGEUSEMENT SITUÉE RUE DES TANNEURS, n° 17, composée de deux corps de bâtiments séparés, nouvellement réparés, ayant deux cours et une issue sur le rivage de la Meuse. 1711

**AVIS.**

La VENTE de MEUBLES qui devait avoir lieu à la Verrière sur Avroy, le MARDI, 11 DÉCEMBRE, est POST-POSÉE au mardi suivant, 18 décembre 1858, à 9 heures du matin, et le lendemain, à la même heure, s'il y a lieu. 1692

**ADJUDICATION**

D'UNE

**MAISON DE COMMERCE**

LE 21 DÉCEMBRE, à 11 heures du matin,

M<sup>e</sup> BERTRAND, NOTAIRE A LIÈGE,

PROCÉDERA

en son étude, à la VENTE DÉFINITIVE de ladite MAISON située à Liège, rue Hors-Château, n. 492, avec un BATIMENT sur le derrière, ayant une issue par la rue Bougnoul. S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, pour connaître les charges et conditions de la VENTE. 1695

**vente**

D'UNE

**MAISON,**

RUE CHERAVOYE.

LE 24 DÉCEMBRE 1858, à dix heures du matin, devant M. le Juge-de-Paix des quartiers Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue d'Amay,

LE NOTAIRE KEPPELNE,

Procédera à la VENTE AUX ENCHÈRES,

**D'UNE MAISON**

SITUÉE A LIÈGE, RUE CHERAVOYE, PORTANT LE N. 478, Occupée par le sieur Libotte.

Aux conditions à voir au bureau de Paix susdit, et en l'étude dudit notaire. 1703

**VENTE**

D'UNE

**Maison avec jardin,**

SITUÉS A VIVEGNIS.

JEUDI 20 DÉCEMBRE 1858, à 2 heures de relevée, le notaire LAMBINON, Vendra publiquement, chez M. RUSSIE, cabaretier à Vivegnis.

**UNE MAISON,**

étables, cour et autres dépendances. avec 2 verges grandes de jardin y contigu, situés audit VIVEGNIS et occupés par le sieur Luckers, tailleur d'habits.

Des facilités pourront être accordées pour le paiement du prix. 1704

**VENTE**

**Sur Folle Enchère.**

Le VENDREDI 14 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, VENDRA sur folle enchère, en exécution d'une ordonnance, sur référé, rendue par M. le président du tribunal civil de première instance, séant en cette ville, et devant M. le juge-de-peace des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue d'Amay,

UNE

**MAISON DE COMMERCE**

Sise à Liège, rue de l'Épée, derrière l'hôtel-de-ville, N° 1007. 1701

**SEMINAIRE EPISCOPAL DE LIÈGE.**

LUNDI 7 Janvier 1859, à 10 heures du matin, La commission administrative du séminaire, fera procéder par le ministère de M<sup>e</sup> DE BEFVE, notaire à Liège,

**A LA LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**DE LA FERME**

NOMMÉE BERNARD FAGNE,

SITUÉE A SAINT-ROCH, COMMUNE DE FERRIÈRES,

Canton de ce nom,

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation en très bon état avec jardin, prés, terres, vergers, bois, pâtures, réservoirs, etc., le tout d'une contenance d'environ 53 bonniers, ancienne mesure, et ne formant qu'un ensemble.

L'adjudication aura lieu à ladite ferme, à St-Roch, au jour et heures ci-dessus indiqués.

S'adresser pour connaître les conditions au bureau de la recette du séminaire, Cloîtres St-Paul, et en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège. 1702

**LES MAUX DE DENTS**

Les plus aigus, sont calmés subitement par l'EAU du docteur O MÉARA qui détruit la carie et raffermis les gencives. Dépôt, à Liège, chez M. ALBERT, pharmacien, et à Verriers, chez M. L. ETIENNE. 1655

**Belle vente de Bois.**

JEUDI 13 DÉCEMBRE, à 1 heure de relevée, au rivage de Chokier,

Le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS, savoir: Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de Fosses, Jantes, Rais, etc.

AU COMPTANT.

1699

**A VENDRE.**

1° une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément

2° DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques.

S'adresser place St.-Denis, n. 637.

**VENTE CONSIDÉRABLE**

DE

**BOIS CROISSANT.**

LE JEUDI 13 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

Par devant le notaire GUÉNAIR, chez Messieurs Dessart, à la Mallieue, commune de Hermalle-sous-Huy, à l'adjudication des COUPES ordinaires de l'an 1859, des BOIS suivants appartenant à Monsieur le comte de Gelees d'Eysden, savoir:

1° Coupe de taillis du bois de Houpe-le-Loup, situé commune d'Ouffet, près de la rivière d'Ourte, contenant environ 7 HECTARES, qui sera exposée en un seul lot et dont la contenance sera précisée au moment de la vente.

2° Coupe d'arbres de futaie du même bois, divisée en portions dont le nombre et la quantité d'arbres qui les composent seront aussi précisés au moment de la vente.

3° Coupe de taillis du bois dit de Hermalle, situé commune de Clermont, très-rapproché de la Meuse; cette coupe contient en tout 9 HECTARES 16 ARES 24 CENTIARES, faisant 10 BONNIERS 10 VERGES GRANDES ET 4 VERGES PETITES, ancienne mesure locale; elle est divisée en 12 portions d'environ 75 ares ou 17 verges.

4° Coupe de taillis du bois dit de Saint-Lambert, situé commune d'Amay, rive gauche de la Meuse; cette coupe, prise entre le moulin neuf de la Paix-Dieu et le ruisseau du Fond de Haidon, contient 4 HECTARES 17 ARES 72 C., faisant 4 bonniers 15 verges grandes et 15 petites, divisée en 7 portions.

L'adjudication aura lieu suivant le même mode et aux mêmes termes de crédit que les ventes des coupes de bois du domaine et sous toutes les autres clauses, charges et conditions qui régissent ces ventes. 1662

Le 17 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures du matin,

Par le ministère et en l'étude du notaire BOULANGER, à Liège, rue Hors-Château, n° 56,

IL SERA PROCÉDÉ

A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

**1° d'une bonne et solide**

**MAISON,**

SISE A LIÈGE, RUE DES TANNEURS, N° 59,

Divisée en deux corps de bâtiments séparés par une cour, communiquant l'une à l'autre par l'étage.

Elle se compose de TREIZE PIÈCES A FEU, chambres à provisions et de domestiques, cuisine avec pompe, deux beaux escaliers bien éclairés, grands greniers, trois caves sous le quartier de devant et une sous celui de derrière; plusieurs fosses à tanner le cuir se trouvent dans la cour. Elle a vue et issue sur la Meuse et est avantageusement placée pour un commerçant ou un tanneur; par sa situation agréable, elle convient également pour un rentier.

2° Un beau et grand jardin clos de murs de trois côtés, vis-à-vis la maison susdite, n'en étant séparé que par la rue; il est planté d'une quantité d'arbres à fruit en bon état; il s'y trouve un grand magasin, ayant une porte sur la rue, portant le n° 102, on pourrait en faire une bonne habitation; et encore un petit pavillon composé d'une chambre à feu, pompe, four, grenier et cave.

Après que ces immeubles auront été exposés en vente en deux lots ils le seront en un seul.

S'adresser pour voir ces immeubles à la maison susdite, de dix heures du matin à deux de l'après-midi, et pour connaître les conditions de la vente, en l'étude dudit notaire BOULANGER. 1617

# BIENS RURAUX

A BOIS-LEVEQUE, COMMUNE DE LIEGE, (sud.)

## A VENDRE.

JEUDI 20 Décembre 1858, à onze heures du matin, le notaire PARMENTIER, exposera en adjudication publique, aux enchères, au bureau de la justice de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, rue d'Amay, n° 655.

1° UNE PETITE MAISON, située en lieu dit Lairesse, joignant à Gilles Balaes et à Hubert Simon.

2° UN JARDIN de 24 ares, situé au même lieu, tenant à M. Bertrand, notaire, et à M. Lamarche-Dossin.

3° UN PRE planté d'arbres fruitiers, situé en lieu dit à la Volière, contenant 15 ares, joignant à MM. Elias et Bertrand, à G. Balaes et à M. Simon.

4° UNE PETITE MAISON, sise en ladite Ruelle Lairesse, commune d'Ougrée, avec environ 5 ares de jardin, aboutissant à M. Dumoulin et à M. Elias.

S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions.

LE MARDI 11 décembre 1858, à 9 heures,

LE NOTAIRE PAQUE

VENDRA AUX ENCHERES,

En son étude à Liège, rue Souverain-Pont,

# IMMEUBLES

ET

## RENTES suivantes :

LONGDOZ, COMMUNE DE LIEGE.

- 1<sup>er</sup> Lot. — UNE MAISON n° 218, avec jardin de 5 ares 70 centiares, longeant le chemin de Longdoz, un cotillage de 4 ares 20 centiares, séparé dudit jardin par la muraille; et un jardin de 5 ares 56 centiares, longeant la rivière d'Ourthe, en face de la maison dont il n'est séparé que par le chemin de Longdoz.
- 2<sup>e</sup> Lot. — UN COTILLAGE de 10 ares 58 centiares.
- 3<sup>e</sup> Lot. — Un idem de 8 ares 45 centiares.
- 4<sup>e</sup> Lot. — UNE HOUBLONNIERE de 50 ares 62 cent. Ces lots joignent à la ruelle Maquet.
- 5<sup>e</sup> Lot. — Une houblonnière de 55 ares, 82 centiares, tenant au chemin dit Ruelle-aux-Chevaux.
- 6<sup>e</sup> Lot. — UN COTILLAGE de 2 ares 98 centiares, et un autre de 48 centiares, séparés par la ruelle Latour. Ils sont tous à proximité les uns des autres, très près du nouveau pont de la Boverie, et joignant, pour la plupart, aux enfants Beaujean, à MM. Léonard Collard, Spineux et Houssart.

RETINNE, COMMUNE DE SAIVE.

- 7<sup>e</sup> Lot. — Le tiers d'un demi hectare de PRAIRIE, joignant au Ruisseau, à Magnée et Graillet, détenue par Joseph Henrion.
  - 8<sup>e</sup> Lot. — UNE RENTE de 9 francs 11 centimes, due par Georges Germy et Anselme Delfosse, de Jupille.
  - 9<sup>e</sup> Lot. — Une pareille rente, due par les mêmes.
  - 10<sup>e</sup> Lot. — Une rente de 6 francs 8 cent., due par Eyraud Maigret, de Grivegnée.
- S'adresser au dit notaire pour voir les titres et conditions. 1557.

# PALAIS KAROLY A VIENNE.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE,

aura lieu irrévocablement le 3 Janvier 1859

SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

LE TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS

DU

## GRAND ET MAGNIFIQUE PALAIS

DE M. LECOMTE KAROLY A VIENNE,

Avec ses vastes édifices secondaires et dépendances considérables, composés d'une Ferme, Parc, Jardins, 2 grands emplacements à construction et dont la valeur de l'estimation judiciaire s'élève, suivant acte authentique déposé auprès de la chambre aulique impériale et royale, à

DEUX MILLIONS 387,500 florins valeur de Vienne,

Les 24,099 gains accessoires très-considérables consistent en florins 100,000, 60,000, 48,000, 55,000, 25,000, 6,000, 5,500, 5,000, 1,500, etc.

PRIX D'UNE ACTION : 20 FRANCS.

Pour frs. 120, sept actions dont 1 bleue gagnant forcément au moins 5 flor.; pour fr. 200, treize actions dont 2 bleues et pour 400 fr. 24 actions dont 4 bleues, et en sus comme faveur particulière un billet-prime rouge devant gagner au moins frs. 22 1/2 v. de Vienne.

Les actions bleues et rouges jouissent encore, outre leur gain sûr, de l'avantage distingué, de prendre part à un tirage séparé, consistant en 100 primes de frs. 25,000, 6,000, 5,500, 5,000, 1,500.

Le paiement peut se faire en remises sur Paris, Bruxelles, etc, ou après réception des actions contre notre mandat. En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit, franc de port, les actions, prospectus français, ainsi que dans le temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnants.

Ecrire sans affranchir.

# VENTE DE Parcelles de Fonds.

Le LUNDI 10 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures du matin, le notaire SERVAIS procédera, au bureau de M. le juge-de-peace Chokier, rue d'Amay, N° 655, à Liège, à la

VENTE PUBLIQUE

DES

# IMMEUBLES

CI-APRÈS, SAVOIR :

COMMUNE D'IVOZ, CANTON DE SERAING.

1<sup>er</sup> lot.

Une PARCELLE DE TERRE en lieu dit *Rond des Haies*, d'une contenance de 85 ares 48 centiares (19 verges grandes 5 verges petites); tenant d'un côté, à Benoit Guilmot; d'un second, à Henri Gerard et d'un 3<sup>e</sup>, à un sentier.

2<sup>e</sup> lot.

Une idem, au lieu dit *Rond des Haies*, de 17 ares 45 centiares (4 verges grandes), tenant, d'un côté, à Wery Thiry; d'un second, à un sentier; d'un 3<sup>e</sup>, à Pierre Douhard.

3<sup>e</sup> lot.

Une idem et au même lieu dit, de 19 ares 42 centiares (4 verges grandes 9 petites), joignant, d'un côté, à Joseph Berthoz; d'un autre, à Pierre Donhar et d'un 3<sup>e</sup>, à Joseph Thiry.

4<sup>e</sup> lot.

Une idem, à l'endroit nommé *La Rochette*, contenant 60 ares 98 centiares (14 verges grandes); tenant, d'un côté, à la ruelle de la Rochette; d'un second, à M. Dupont; d'un 3<sup>e</sup>, à Joseph Thiry.

Les Biens-Fonds ci-dessus désignés, sont affermés aux sieurs Simon, Joseph, Mathieu et Paschal Beaufort; aux sieurs Demeuse, Thiry et Gruslin.

S'adresser à M. le juge-de-peace et au notaire, chargé de la vente. 1605

# MAISONS DE COMMERCE A VENDRE.

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le 11 DÉCEMBRE prochain, à 9 heures du matin,

IL PROCÉDERA,

Par devant M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue d'Amay, à la requête des héritiers Velu,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES

# IMMEUBLES

CI-APRÈS; savoir :

- 1<sup>er</sup> lot. — Une MAISON, sise à Liège, pied du pont des Arches, n° 956.
  - 2<sup>e</sup> lot. — Une AUTRE joignant la précédente, n° 955.
  - 3<sup>e</sup> lot. — Et un MAGASIN ayant son entrée sous le pont des Arches.
- S'adresser audit notaire. 1612

# VENTE

DE

# MAISONS,

POUR CAUSE D'INDIVISION.

LUNDI, 17 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère du notaire SERVAIS, devant M. le juge de paix CHOKIER, en son bureau, à Liège, rue d'Amay, n° 655,

A L'ADJUDICATION PUBLIQUE

# DES MAISONS

CI-APRÈS DÉSIGNÉES :

1° Une belle et grande MAISON DE COMMERCE, à trois étages, entièrement reconstruite à neuf, située à Liège, rue Ste.-Ursule, portant l'enseigne de la Clef-d'Or, cotée 885 et 886, ayant trois portes d'entrée, cour, magasin, caves et souterrains fort spacieux; atelier et four, servant à la fabrication de pains d'épices; trois pompes, etc.

Cette propriété joint, d'un côté, à M. Lenoir; de l'autre à M. Prost.

2° Une IDEM, propre au commerce de détail, située vis-à-vis de la caserne des Écoliers, portant le n° 99; joignant, d'un côté, à M. Baleine; de l'autre, à M. Leclere.

3° Une IDEM, n° 1176, rue Grande-Bèche, à Liège, tenant, d'un côté, au sieur Georges Thuriart, et de l'autre, à Mme. Sauvage.

Les adjudicataires entreranno immédiatement en possession et jouissance des objets vendus.

Pour renseignements plus amples, s'adresser à M. le juge de paix et au notaire SERVAIS, depositaire des titres, 1611

# BOURSES.

PARIS, LE 6 DÉCEMBRE.

Trois p. c. . . . .	81 40	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	105 75	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	109 90	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. 2715		Dettes actives. . . . .	16 5/4
Obl. la vil. de Par. 1197 50		Id. passive. . . . .	—
Emprunt belge. . . . .	—	Emp. rom. . . . .	101 5/8
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	99 65
Banque de Belgiq. 1415		Empr. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Migueliste. . . . .	—

AMSTERDAM, LE 6 DÉCEMBRE.

Holl. Dette activ. . . . .	100 5/16	Certific. à Amster. . . . .	—
Dito 2 1/2. . . . .	55 1/2	Pologne. L. H. 500 . . . . .	121 1/4
Différée. . . . .	—	Pap. L. de Rd. 50 . . . . .	—
Billet de change. . . . .	95 7/8	Espagne. E. Ard. . . . .	16 1/4
Obl. synd. d'am . . . . .	94 1/4	Dito grad. . . . .	—
» 5 1/2. . . . .	78 7/8	Dettes diff. 1850. . . . .	—
S. de C. des P.-B. . . . .	175 5/8	» anc. . . . .	—
» nouvelle. . . . .	—	» passive. . . . .	—
Russie. Hope et Co . . . . .	105 5/8	Autr. Métall. 5. . . . .	105 5/8
» 1829, 5. . . . .	105 5/8	Bres. Obl. à Lond. . . . .	—
nscr. au gr. livre . . . . .	—		

ANVERS, LE 7 DÉCEMBRE.

Anvers. Det. act. . . . .	105 5/4	A Prusse. Em. à Berl. . . . .	121	P
» Det. diff. . . . .	50 5/4	A Naples. Cert. Fal. . . . .	95 1/2	A
Empr. de 48 mill. . . . .	100 5/4	P Et. Rom. Lev. 1852. . . . .	101 7/8	P
Id. de 50 mill. . . . .	91	P Cert. à A. 1854. . . . .	100 5/4	P
Holl. Dette act. . . . .	—			
Rente rembours. . . . .	—			
Afrique. Métalli. . . . .	107			
Lots de fl. 100. . . . .	—			
» fl. 250. . . . .	465			
» fl. 500. . . . .	—			
Polog. Lots fl. 500 . . . . .	—			
» fl. 500. . . . .	159			
Bres. Em. L. 1854. . . . .	—			
Espagne. Ardoin. . . . .	16 5/8			
Dettes passiv. 1854. . . . .	5			
» Différée. . . . .	—			
Danemarq. E. Noll. . . . .	—			
Dito à L. . . . .	74			

BRUXELLES, LE 7 DÉCEMBRE.

Dettes actives 2 1/2 . . . . .	54 5/8	P Brasseries. . . . .	—	
Emp. Rothschild. . . . .	100 3/4	P Tapis. . . . .	105	A
Fin courant. . . . .	—	P Fer d'Ougrée. . . . .	80	P
Emp. de 50 mill. . . . .	91	P Mutualité. . . . .	110 5/4	A
Id. de 57 mil. . . . .	72 5/4	P S. C. Bruges. . . . .	92	P
Emp. de 1852 (4). . . . .	—	P Moncaux. . . . .	92	P
Act. de la Soc. G. . . . .	827	P Act. Réunies. . . . .	92	P
Emp. de Paris. . . . .	1750	P Borinage. . . . .	—	P
S. de Comm. de c. . . . .	145 1/2	P Rouvoux. . . . .	—	P
B. de Belgique. . . . .	—	P Papeterie. . . . .	—	P
C. de S. et Oise. . . . .	108 1/2	A Lits de Fer. . . . .	—	P
Hauts-Fourneaux. . . . .	—	A Luxembourggeoise . . . . .	—	P
Banque Foncière. . . . .	101	A Civile. . . . .	119 5/4	P
Idem. . . . .	—	A Herve. . . . .	—	P
Fleuu. . . . .	482	P Ch. de Fer de Col. . . . .	—	P
Hobru. . . . .	420	P Ch. de B., M. et B. . . . .	—	P
Sclessin. . . . .	114	P Asphalt. . . . .	—	P
Soc. Nationale. . . . .	119 5/4	P Holl. Dette active. . . . .	55	A
Levant du Fleuu. . . . .	102	A Losrenten inscrit. . . . .	100	A
Ougrée. . . . .	—	A Autriche. Métalli. . . . .	107	A
Sars-Longscham. . . . .	—	Naples. C. Falcon. . . . .	94	A
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoin. . . . .	16 1/4	A
Vennes. . . . .	55	P Fin courant. . . . .	—	P
St-Léonard. . . . .	—	P Prime un mois. . . . .	—	P
Chatelneau. . . . .	117	P Différée de 1850. . . . .	—	P
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—	P
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—	P
Verr. de Charl. . . . .	—	Bresil. E. de Roth. . . . .	—	P
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854. . . . .	102	P

VIENNE, LE 30 NOVEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 2/5	—	Actions de la Banque, 1505 5/8.	
------------------------------	---	---------------------------------	--

Imprimerie de J.-B. Nossens, rue du Pot-d'Or, N° 623, à Liège.